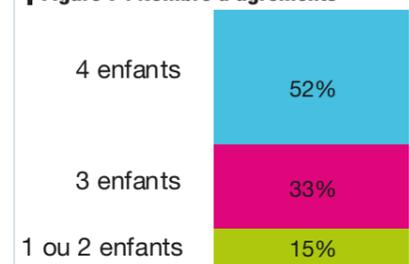


L'ACTIVITÉ

Un nombre d'enfants accueilli.e.s équivalent au nombre d'agrément

Les assistantes maternelles peuvent être agréées pour quatre enfants maximum. Selon les résultats de l'enquête, une assistante maternelle sur deux a un agrément lui permettant d'accueillir un quatrième enfant (figure 7).

Figure 7 : Nombre d'agrément



Cette proportion augmente avec l'âge : 29% des assistantes maternelles de moins de 40 ans ont un agrément pour quatre enfants contre 63% de celles âgées de 50 ans et plus.

Par territoire, l'agglomération nantaise se distingue des autres intercommunalités

par une faible proportion d'assistantes maternelles agréées pour 4 enfants (40%) et à l'inverse, une forte part d'agrément pour 1 ou 2 enfants. Cette situation est très liée aux caractéristiques des logements, souvent moins grands ou dont l'accessibilité peut ne pas convenir à de nombreux jeunes enfants (appartement sans ascenseur par exemple).

Une assistante maternelle accueille en moyenne 3,4 enfants, que ce soit à temps complet, à temps partiel, ou en périscolaire. Cela correspond au nombre moyen d'agrément.

Travailler avec des enfants : première motivation

Pour près des trois-quarts des professionnelles interrogées, la première motivation est le souhait de travailler auprès d'enfants (figure 8).

Concilier vie professionnelle et vie personnelle constitue l'autre grande motivation, ce qui se comprend aisément au vu de la forte proportion d'assistantes maternelles ayant un ou des enfants.

En effet, 49 % d'entre elles souhaitent

exercer une activité professionnelle leur permettant en parallèle de s'occuper de leurs propres enfants et 39 % désirent pouvoir travailler à domicile.

Figure 8 : Raisons du choix du métier



être exploités. C'est un résultat satisfaisant, puisqu'il correspond à un quart de la population mère (l'ensemble des assistantes maternelles en activité). Toutefois, afin d'améliorer la qualité des résultats, il a été nécessaire de réaliser un redressement pour corriger l'échantillon enquêté sur le critère d'âge.

SOURCES

- Département de Loire-Atlantique :
- Extraction SOLIS au 31/12/2018 (nombre d'assistantes maternelles agréées, sexe, âge, ancienneté, commune de résidence) ;
 - Modèle de projections - Direction Prospective - Été 2019.

Département de Loire-Atlantique, Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique - Enquête sur le métier des assistantes maternelles, 2018 (situation familiale, diplôme, profession antérieure, Mam, nombre d'enfants agréé.e.s et nombre d'enfants accueilli.e.s).

INSEE - Recensement de la population 2016.

Rectorat de Nantes.

MÉTHODOLOGIE

Pour faciliter la lecture, et compte tenu des caractéristiques de la population étudiée (99% de femmes), l'usage du féminin a été privilégié dans la rédaction pour parler des assistants maternels et des assistantes maternelles.

En 2019, le Département de Loire-Atlantique et la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique ont réalisé une enquête afin de produire un portrait des assistantes maternelles du territoire. Cette enquête avait pour objectif de mieux les connaître et portait sur les thèmes suivants : le parcours professionnel, l'activité, la perception du métier et les perspectives. Elle fait l'objet de deux publications : ce *Repères* qui propose de mieux connaître celles qui exercent cette profession ; un second, à paraître également en 2020, qui abordera les motivations et les freins dans l'exercice du métier d'assistantes maternelles et ses perspectives d'avenir

8 000 assistantes maternelles ont pu être contactées : elles devaient être en activité, être inscrites sur le site assmat.loire-atlantique.fr, avoir accepté d'être contactées et avoir renseigné une adresse mail.

Après trois semaines de passation, en juin 2019, 2 821 questionnaires ont pu



Département de Loire-Atlantique
Direction prospective
3, quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 14 52
Courriel : observatoire-departement@loire-atlantique.fr
Site internet : observatoire.loire-atlantique.fr



Conception : Direction prospective
Rédaction et mise en page : Camille L'Hour (service observation)
Carte : Florentin Joguet (service observation)
Impression : Département de Loire-Atlantique
Mars 2020

Repères

Social

#45 - Mars 2020



En 2018, la Loire-Atlantique compte plus de 12 000 assistantes maternelles agréées. Avec plus de 39 000 places, cet accueil individuel est le premier mode de garde (hors du cercle familial) dans le département. Bien connaître ces professionnelles de la petite enfance est d'autant plus opportun que leur nombre ne cesse de diminuer, alors que le nombre d'enfants à garder est appelé à croître au cours de la décennie qui vient.

CHIFFRES CLÉS

39 400
places en 2018

-2,1%
d'assistantes maternelles agréées
par an, en moyenne, entre 2011 et 2018

99 %
sont des femmes

48
ans, âge moyen des assistantes maternelles

Portrait des assistantes maternelles en Loire-Atlantique

LES ASSISTANTES MATERNELLES : PREMIER MODE D'ACCUEIL

En France, différents modes d'accueil, autres que la famille et l'entourage, peuvent être mobilisés pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale : l'accueil individuel, les établissements d'accueil collectif, la garde à domicile ou encore la scolarisation pour les enfants âgé.e.s de deux ans.

Parmi l'ensemble de ces modes de garde, l'accueil individuel par une assistante maternelle¹ est prédominant. L'assistante maternelle peut accueillir le ou les enfants à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles (Mam). Agréée par le Département, elle peut garder jusqu'à quatre enfants.

En Loire-Atlantique, au 31 décembre 2018, 12 192 assistantes maternelles sont agréées contre 14 131 en 2011

1, 2 : cf. méthodologie.

(figure 1). Cette diminution s'explique en partie par la baisse du nombre de premières demandes d'agrément.

Corollairement, le nombre de places offertes en accueil individuel diminue également, mais plus lentement, notamment grâce à la possibilité, depuis 2009, d'obtenir un agrément pour un quatrième enfant.

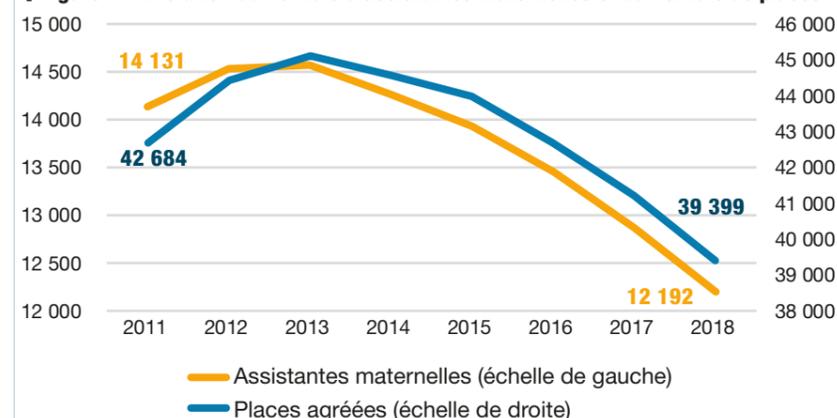
En effet, le nombre d'agrément pour quatre enfants a doublé ces dernières années. Ainsi, en 2018, l'offre d'accueil individuel compte 39 400 places (contre près de 42 700 en 2011).

Néanmoins, avec 55 000 enfants de moins de trois ans attendus en 2030 (cf. sources), se pose dès maintenant la question du dimensionnement futur de ce mode de garde².



12 192
assistantes
maternelles

Figure 1 : Évolution du nombre d'assistantes maternelles et du nombre de places



LEUR PROFIL

Une profession féminine

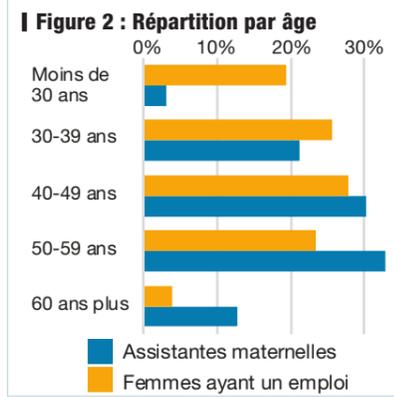
Le métier d'assistante maternelle est presque exclusivement féminin puisque moins de 1% de ces professionnels.e.s de la petite enfance sont des hommes, soit 77 hommes au 31/12/2018.

Un vieillissement des professionnelles

En moyenne, les assistantes maternelles du département sont âgées de 48 ans.

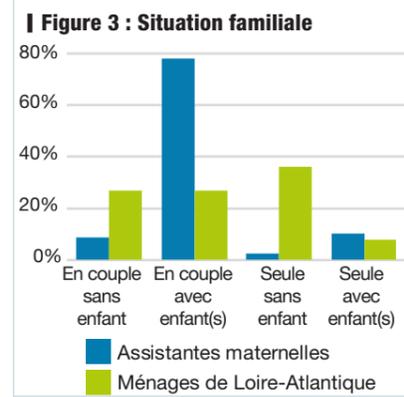
Elles sont près de 13% à avoir au moins 60 ans alors que seulement 3% d'entre elles ont moins de 30 ans.

En comparaison avec l'ensemble des femmes en activité du département, elles sont donc plus âgées : seulement 4% des femmes en activité ont 60 ans ou plus et près de 20% ont moins de 30 ans (figure 2).



Plus souvent en couple et avec enfants

Selon les résultats de l'enquête (cf. méthodologie), 87% des assistantes maternelles déclarent être en couple, avec ou sans enfant(s) contre seulement 54% des ménages du département (figure 3). Elles ont également plus souvent des enfants : près de 90%



déclarent avoir au moins un enfant contre 35% seulement des ménages installés en Loire-Atlantique.

Par ailleurs, les assistantes maternelles ayant des enfants se distinguent des familles du département : elles sont plus de deux fois plus nombreuses à avoir trois enfants et plus (46% contre moins de 20%).

LEUR PARCOURS

Rarement la première activité professionnelle

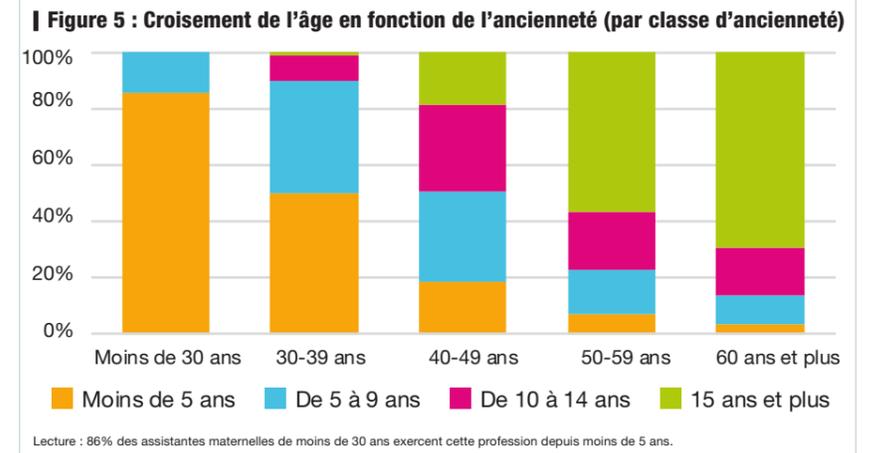
Avant d'exercer ce métier, 88% des assistantes maternelles avaient déjà occupé une autre profession. Les métiers les plus souvent cités concernent les métiers du commerce (vendeur.euse, caissier.ière), les métiers administratifs (secrétaire, hôte.hôtesse d'accueil), ou encore les emplois de services aux particuliers (serveur.veuse, aides à domicile...).

37 ans
âge moyen au commencement

12 ans d'ancienneté, en moyenne

Depuis les années 2000, l'âge moyen d'entrée dans la profession est d'environ 37 ans, marquant un léger vieillissement par rapport aux années 90 (34 ans en moyenne).

En moyenne, fin 2018, les assistantes



maternelles exercent ce métier depuis environ 12 ans et plus de la moitié depuis au moins dix ans.

L'âge et l'ancienneté sont fortement liés : les assistantes maternelles les plus âgées ont également le plus d'ancienneté

dans le métier (figure 5).

Celles âgées de moins de 30 ans sont 86% à exercer ce métier depuis moins de cinq ans contre 3% de celles âgées d'au moins 60 ans. Ces dernières sont 69% à l'exercer depuis au moins 15 ans.

LEUR LOCALISATION

Présentes sur tout le département

Ce mode de garde est largement répandu, chaque commune comptant au moins deux assistantes maternelles (figure 4). Elles sont moins concentrées que l'ensemble de la population sur l'agglomération nantaise : celle-ci compte plus du tiers des places offertes mais accueille près de la moitié de la population départementale et de celle des moins de trois ans.

Un taux de couverture variable

En conséquence, le taux de couverture des assistantes maternelles n'est pas

homogène. Il est le plus faible sur les agglomérations nantaise et nazairienne avec respectivement 61 et 69 places agréées pour 100 enfants de moins de trois ans. À l'inverse, les communautés de communes du Pays d'Ancenis et d'Estuaire et Sillon ont l'offre la plus largement dimensionnée (respectivement 108 et 118 places pour 100 enfants).

Cependant, un taux faible ne représente pas forcément une zone en tension. En effet, d'une part, l'offre d'accueil individuel peut être complétée par une offre d'accueil collectif : c'est notamment le cas sur Nantes Métropole. D'autre

part, le périmètre d'attractivité des assistantes maternelles peut dépasser le périmètre de la commune.

Enfin, même les taux bas des deux agglomérations pour ce mode de garde sont au dessus du taux de couverture national, tous modes d'accueil confondus.



127
Mam en 2019

Maison d'assistantes maternelles : une nouvelle forme d'accueil

Depuis la création des maisons d'assistantes maternelles (Mam) en 2010, le nombre d'assistantes qui y exercent continue d'augmenter, signe de l'engouement pour ce mode d'accueil : en 2019, elles sont plus de 385 à exercer dans l'une des 127 maisons d'assistantes maternelles du département.

Si travailler en Mam est de plus en plus plébiscité par les assistantes maternelles, 96% d'entre elles exercent toujours à domicile. Cette proportion est cependant moins élevée chez les assistantes maternelles de moins de 40 ans : elles sont 93% à exercer à domicile et 7% à exercer en Mam.

Un tiers environ des Mam est installé dans l'agglomération nantaise. Cependant, en proportion, la part d'assistantes maternelles exerçant en Mam y est plus faible, résultat sans doute dû à la difficulté de trouver des locaux adaptés aux loyers accessibles.

LEUR FORMATION

Formation : un effet de génération

Les jeunes assistantes maternelles sont davantage diplômées des métiers de la petite enfance que leurs aînées. Elles sont de ce fait moins nombreuses que les secondes à suivre les formations complémentaires proposées dans ce domaine. Elles sont en revanche plus intéressées par des formations touchant à la gestion de leur activité.

Tous âges confondus, 31% des assistantes maternelles du département ont déclaré avoir une formation initiale spécifique dans le secteur de la petite enfance. Si elles en ont suivi une, il s'agit le plus souvent d'un CAP petite enfance (66%) ou d'une autre formation (29% : BAFA, BEP sanitaire et social, formation obligatoire...).

31%
ont une formation petite enfance

Le fait d'avoir suivi une formation initiale dans le secteur de la petite enfance dépend de l'âge. Les assistantes maternelles âgées de 50 ans ou plus sont moins nombreuses à en avoir suivi une : 21% contre 35% de celles âgées de 40 à 49 ans et 45% de celles de moins de 40 ans.

Les plus jeunes sont par ailleurs moins nombreuses à déclarer n'avoir obtenu aucun diplôme (4% pour les moins de 40 ans, 7% pour les 40-49 ans contre 12% des assistantes maternelles âgées de 50 ans et plus).

Des domaines de formation variés

À la question « avez-vous suivi des formations autres que celle, obligatoire, dispensée par le Département de Loire-Atlantique ? », 40% des assistantes maternelles ont répondu « oui ». Les domaines de formation les plus souvent cités sont le secourisme et les premiers secours, la petite enfance et le développement de l'enfant (éveil, langage, Montessori, propreté, sommeil de l'enfant) devant la langue des signes, la motricité et les activités, l'alimentation, l'éveil de l'enfant par l'art, la lecture ou la musique et la sécurité et la santé. Elles sont également nombreuses à avoir cité la communication, la communication non violente, la bienveillance et la bientraitance ou encore la formation « prendre soin de soi pour prendre soin des autres » et le bien-être au travail.

Les assistantes maternelles de moins de 40 ans sont cependant plus nombreuses à ne pas avoir suivi de formation complémentaire (72% contre plus de la moitié de celles âgées de 40 ans et plus).

Un intérêt pour continuer à se former

À l'avenir, 64% des assistantes maternelles déclarent être intéressées pour suivre une formation, un stage ou des conférences. C'est le cas de plus de 8 assistantes maternelles âgées de moins de 40 ans contre moins d'une assistante maternelle sur 2 âgée de 50 ans et plus. Les domaines de formation les plus souvent cités sont (figure 6) : la

gestion de l'activité (aspects administratifs, juridiques), l'éveil de l'enfant (jeux, activités, musique, motricité), le développement de l'enfant ou encore la sécurité et la prévention (secourisme).

Quand elles ne souhaitent pas suivre de formation à l'avenir (36% des assistantes maternelles), les motifs les plus souvent évoqués sont : les raisons pratiques (faire garder ses enfants, les difficultés pour les parents-employeurs de trouver un autre mode de garde), le fait de se former soi-même, ne pas avoir besoin d'une formation, ou encore l'âge, l'approche de la retraite.

Figure 6 : Formations souhaitées

